



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

N°3343
Entrée le 19.12.2025
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 30.01.2026
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 23.12.2025

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 19 décembre 2025

Objet : Question parlementaire n° 3343 du 11 décembre 2025 de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Capacité critique de la néonatalogie au CHL ».

Madame la Ministre,

En date du 11 décembre 2025, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au vendredi 30 janvier 2026, étant donné que la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec le CHL.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez